



Conclusion d'un accord historique en vue de la réduction des émissions de l'aviation internationale

Publication immédiate

MONTREAL, le 6 octobre 2016 – Des représentants de gouvernements, de l'industrie et de la société civile se sont entendus aujourd'hui sur un nouveau régime mondial de mesures basées sur le marché (MBM) pour limiter les émissions de CO₂ de l'aviation internationale.

Ce pas historique a été franchi lorsque l'Assemblée de l'OACI (39^e session), réunie en séance plénière, est convenue de recommander l'adoption du texte final d'une résolution sur le régime de MBM.

« Il a fallu beaucoup d'efforts et de compréhension mutuelle pour atteindre ce stade, et je tiens à saluer l'esprit de consensus et de compromis dont ont fait preuve nos États membres, l'industrie et la société civile », a déclaré le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu. « Nous avons à présent sur la question un accord et un consensus concrets appuyés par un grand nombre d'États qui participeront volontairement au régime de MBM dès le début. Cela permettra au programme CORSIA de contribuer de manière positive et durable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. »

Le Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'OACI est destiné à servir de complément au panier de mesures d'atténuation que la communauté du transport aérien s'emploie déjà à mettre au point pour réduire les émissions de CO₂ de l'aviation internationale. Ce panier comprend des améliorations techniques et opérationnelles et des progrès dans la production et l'utilisation de carburants alternatifs durables pour l'aviation.

La mise en œuvre du CORSIA commencera par une phase pilote, de 2021 à 2023, suivie d'une première phase, de 2024 à 2026. La participation à ces deux phases sera volontaire. Pour la phase suivante, qui s'échelonnera de 2027 à 2035, tous les États seront à bord. Certaines exemptions ont été prévues pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les États à très faible niveau d'activité aéronautique internationale.

« Je tiens à remercier tous ceux qui ont pris part à ce processus », a dit M^{me} Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI. « Cette résolution traduit un esprit de coopération et des efforts considérables. Le régime de MBM de l'OACI approuvé aujourd'hui est une importante addition au panier de mesures sur lequel l'aviation travaille pour réduire les émissions de CO₂. »



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[39^e session de l'Assemblée de l'OACI](#)

[FAQ — Le régime de MBM](#)

Contact

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514 954-8220

+1 438 402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514 954-6705

+1 514 409-0705

Twitter : [@wraillantclark](#)